

CHARTRE DE PARTENARIAT 1^{ER} RHP ET TARBES PYRENEES RUGBY

ENTRE LES PARTIES DESIGNÉES CI-DESSOUS :

Le 1^{er} Régiment de Hussards Parachutistes

**Représenté par le chef de corps du 1^{er} RHP par suppléance
Le lieutenant-colonel Jérôme MARTIN LAPRADE**



Le Tarbes Pyrénées Rugby

**Représenté par le coprésident du directoire.
Monsieur Jean-Michel BARRERE**



ARTICLE 1 : OBJET DE LA CHARTE

Cette charte vise à promouvoir et organiser le rapprochement entre le 1^{er} régiment de hussards parachutistes et le Tarbes Pyrénées Rugby dans un esprit de rayonnement et de renforcement du lien Armée /Nation et de créer une dynamique au niveau du recrutement des réservistes.

- Considérant, d'une part, les besoins du 1^{er} régiment de hussards parachutistes en matière de communication et recrutement de réservistes.**
- Considérant, d'autre part, les besoins d'infrastructures sportives du TPR dans le cadre du processus de formation des joueurs.**

Les signataires souhaitent s'engager dans un partenariat qui permettra à chacune des deux parties de se soutenir mutuellement.

ARTICLE 2 : ENGAGEMENT DES PARTIES

Le 1^{er} régiment de hussards parachutistes s'engage :

- A promouvoir le club du TPR sur le plan local et national par le financement de prestation de parachutisme afin d'apporter le ballon du match lors de 3 ou 4 rencontres de gala de jour ou de nuit.**
- A organiser des rencontres sportives entre le TPR et le régiment.**
- A mettre à disposition :**
 - Le parcours d'aguerrissement à Ger (géline, PO) ;**
 - Le terrain d'entraînement (Ger) ;**
 - Le poste militaire de Barèges (sous conditions de disponibilité) ;**
 - Le matériel du CSCA (musculature, boxe sous condition d'adhésion) ;**
- A faire bénéficier des moyens d'alimentation sous convention ;**

Le club du TARBES PYRENEES RUGBY s'engage :

- **A autoriser la cellule recrutement à participer à 3 ou 4 manifestations (Stand et matériels) ;**
- **A participer à l'information de la réserve auprès des joueurs du centre de formation ;**
- **A participer au championnat FCSAD 5 à 6 joueurs (sous condition d'adhésion) ;**
- **A mettre à disposition du Régiment 8 cartes d'abonnés pour la saison en tribune ;**
- **A profiter du tarif CE sur présentation de la carte militaire ;**
- **A promouvoir le 1°RHP au sein de ses partenaires ;**

Les parties signataires s'engagent :

- **A désigner en leur sein un correspondant privilégié chargé de faire vivre le présent accord. ADC GALIAY-LINARD/ADC CASSERON 1°RHP / M BOITIER du TPR**
- **A promouvoir auprès d'un large public, les actions menées dans la charte de partenariat 1°RHP/TPR. Officier communication du 1°RHP / M BOITIER du TPR.**
- **A encadrer les réservistes joueurs du TPR et s'occuper de la partie logistique de l'équipe professionnelle lors des stages au régiment. (Interface ADC LOUSTAU)**
- **A mettre en relation pour les besoins sportifs l'ADJ RADET, de la cellule EPMS du 1^{er} RHP et monsieur BRONCAN, entraîneur du TPR.**

ARTICLE 3 : COMITE DE PILOTAGE

Afin d'assurer la mise en œuvre et le suivi de cette charte, les parties signataires décident de constituer un comité de pilotage. Ce comité de pilotage sera principalement chargé de l'animation, du suivi du présent accord.

Il sera composé de représentants de chacune des parties et se réunira avant chaque prestation.

ARTICLE 4 : CONFIDENTIALITE

Les informations recueillies à l'occasion de la mise en œuvre du présent accord ont un caractère confidentiel, et leur utilisation en dehors de ce dernier ne peut intervenir sans le consentement des partenaires intéressés.

ARTICLE 5 : DUREE

Le présent accord prend effet à compter de la date de signature de la charte.

Il est conclu pour une durée de trois années.

Il sera par la suite renouvelable annuellement par tacite reconduction.

Il pourra être dénoncé à la demande de l'une ou l'autre des parties, ou modifié par avenant, avec consentement des parties signataires.

La dénonciation ou le non - renouvellement devront être signifiés trois mois avant le terme du présent accord.

Fait à Tarbes, le 26 novembre 2012

**Le lieutenant-colonel Jérôme MARTIN LAPRADE
commandant le 1er régiment de hussards parachutistes
par suppléance**

**Monsieur Jean Michel BARRERE
Coprésident du directoire du
TARBES PYRENEES RUGBY**